

# **Loi approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2014 (11627)**

*du 26 juin 2015*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du  
4 octobre 2013;  
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de  
Genève, du 5 octobre 1973;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du  
10 décembre 2014;  
vu le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année  
2014;  
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève  
du 17 mars 2015,  
décrète ce qui suit :

## **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2014  
est approuvé.